



Véhicule en LOA immobilisé depuis plus de 30 jours au garage à pa

Par Brijou

Bonjour,

Mon mari et moi, avons un véhicule en LOA depuis le 22/11/2024. Ce véhicule est tombé en panne, suite à une mise à jour du logiciel, et remorqué au garage du concessionnaire depuis le 26/11/2025. Nous avons un véhicule de remplacement, qui ne répond pas à nos attentes (véhiculesous motoriséet essence). La pièce détachée qui doit être changée, est annoncée au garage entre le 9 et le 30/01/2026. En raison de la durée de l'immobilisation, et des frais de carburants engendrés par le véhicule de remplacement, qui n'est pas électrique, pouvons nous demander la résolution du contrat, ou la résiliation de la LOA ?

Par Marck_ESP

Bonjour,

Relisez votre contrat, tout il y est expliqué les conditions relatives au véhicule de remplacement, mais pas de condition d'indemnisation du préjudice que vous dénoncez.

Si vous êtes en désaccord, vous pourriez formuler une réclamation auprès du loueur.